



**HAL**  
open science

## Master Droit public et droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public et droit privé. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02028383

**HAL Id: hceres-02028383**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028383v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit public et droit privé

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---



# Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit public et droit privé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004439

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, Strasbourg

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Droit public et droit privé* est une formation qui a pour ambition de former des juristes ayant une maîtrise du droit positif en droit public et en droit privé, tant interne qu'international. Elle tend à permettre l'acquisition de connaissances et la maîtrise des outils conceptuels nécessaires à l'insertion professionnelle, mais aussi à la poursuite d'études en doctorat. La formation tend par ailleurs à la préparation des concours de l'administration et des examens d'accès aux professions juridiques ou judiciaires (magistrats, avocats, huissiers, notaires...).

Durant la première année de la mention (M1), les enseignements de droit privé et de droit public sont dispensés de manière équilibrée. Le jeu des options ouvre la possibilité de renforcer les enseignements de droit privé ou de droit public en fonction de la spécialité envisagée. En deuxième année (M2), la mention comporte cinq spécialités : une en histoire du droit (*Dimensions historiques du droit européen*), une en droit public (*Droit de l'environnement et des risques*), et trois en droit privé (*Droit du contentieux, Droit notarial et immobilier, Droit pénal et sciences criminelles*).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Au sein des douze masters de Droit de l'Université de Strasbourg, la mention *Droit public et droit privé* se singularise par un découplage entre les deux branches fondamentales du droit, qui peut apparaître très pertinent au regard du développement de disciplines transversales qui se rattachent à la fois au droit public et au



droit privé. Une telle approche est unique à l'échelle de la région Alsace. Pour autant, dans les spécialités de la mention, à l'exception de la spécialité *Droit de l'environnement et des risques*, on observe un retour aux oppositions traditionnelles entre droit privé, droit public et également histoire du droit. En effet, chacune des spécialités ne porte pas véritablement sur des disciplines transversales (comme pourrait l'être par exemple le droit européen ou encore le droit public des affaires). La mention rassemble des spécialités très éclectiques et l'existence au sein de l'offre de formation de l'université d'un master de *Droit privé*, mais aussi d'un master de *Droit public* ne favorise sans doute pas la lisibilité des objectifs propres de la mention.

La diversité des spécialités rassemblées au sein de la mention se traduit par un adossement à plusieurs centres de recherche de l'université : le Centre de droit privé fondamental, le Centre d'études internationales et européennes et le Centre de droit de l'entreprise. Il n'est en revanche mentionné aucun rattachement à une école doctorale de l'établissement. Par ailleurs, des partenariats ont été tissés avec des instances locales et nationales (archives notamment) sur les thématiques d'histoire du droit, mais aussi avec des universités et institutions étrangères (notamment le Centre d'évaluation et d'études législatives de Genève, les universités de Bâle en Suisse, Tübingen en Allemagne, Innsbruck en Autriche). La nature et les modalités de ces partenariats ne sont néanmoins pas clairement explicitées dans le dossier. On peut en outre regretter la faiblesse des données relatives à la mobilité internationale des étudiants.

Les liens entretenus avec les milieux professionnels sont limités au niveau de la première année, mais se renforcent durant la seconde année au sein de chacune des spécialités, particulièrement au travers des enseignements assurés par des professionnels, mais aussi au travers de la réalisation d'un stage, d'une durée de deux mois minimum. Il n'existe toutefois aucun partenariat clairement formalisé sur lequel la mention pourrait s'adosser pour favoriser l'insertion professionnelle de ses diplômés.

L'équipe pédagogique se compose principalement d'enseignants-chercheurs en droit privé, droit public et histoire du droit, ce qui est cohérent compte tenu de la pluridisciplinarité de la mention. La direction de la mention est assurée par un responsable, lui-même désigné par les responsables de chacune des spécialités. Le pilotage de la mention semble classique, même si on peut s'interroger sur son effectivité, compte tenu de la diversité des spécialités. A cet égard, il faut relever qu'aucune réflexion ne semble être menée pour lutter contre le faible taux de réussite en M2 (57 %). On ne peut que regretter qu'un certain nombre d'informations importantes ne soient pas communiquées dans le dossier, particulièrement les données relatives aux modalités des évaluations réalisées auprès des étudiants, au devenir des diplômés, au taux d'insertion professionnelle et à la prise en compte des recommandations de l'AERES lors de la précédente évaluation. L'absence d'information sur ces différents points rend difficile l'appréciation des résultats de fonctionnement de la mention.

- Points forts :
  - Formation qui prend en compte les caractéristiques historiques et géographiques de la ville de Strasbourg.
  - Partenariats avec des institutions et universités étrangères.
  - Partenariats avec les principales instances locales.
- Points faibles :
  - Trop importante hétérogénéité des spécialités qui semble refléter un regroupement artificiel au sein d'une même mention.
  - Insuffisance de l'approche transversale droit public-droit privé au niveau des spécialités de la mention.
  - Lacunes du dossier : faiblesse des informations sur les flux entrants et sortants ainsi que sur l'insertion professionnelle des étudiants.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable d'améliorer l'identité de la mention en renforçant ses spécificités au travers d'un réel décloisonnement droit privé-droit public. Il conviendrait alors de renforcer sa dimension transversale, par l'introduction de matières associant le droit privé et le droit public, au moins au stade des spécialités. Il en résulterait une meilleure lisibilité de la mention et l'approche pluridisciplinaire proposée deviendrait alors pleinement justifiée. A défaut, une réflexion devrait sans doute être menée sur l'opportunité du maintien du rattachement de certaines spécialités à la mention, dès lors qu'elles pourraient être rattachées à d'autres mentions de l'établissement (notamment la mention *Droit privé*).

Il conviendrait d'organiser une évaluation des enseignements afin de la prendre en compte dans le pilotage de la mention. Il en est de même pour le suivi des diplômés, qui n'est pas véritablement organisé. Ceci permettrait



d'avoir des informations sur l'insertion professionnelle. Enfin, une amélioration de la politique des stages serait à envisager.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1				90	78
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2				124	104
Taux de réussite en M1 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en M2)				65%	
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant					
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant					
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)				24%	
Taux de réussite en M2 (nombre d'inscrits pédagogiques ayant obtenu leur diplôme)				57%	
Taux de poursuite en doctorat				9%	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.					
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique					
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)					
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle					
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention					
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention					



# Appréciation par spécialité

## Dimensions historiques du droit européen

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, Strasbourg

*Etablissement(s) co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité offre une vision globale des principales branches d'histoire du droit, envisagée sous un aspect de droit européen et de droit comparé. Elle tend à former des juristes généralistes capables de placer la règle de droit dans son contexte historique, économique et social et pouvant notamment exercer une activité professionnelle dans les services de conservation des archives publiques ou privées. La poursuite d'études en thèse de doctorat est possible.

La formation se décline principalement autour des enseignements d'histoire du droit, mais également d'unités d'enseignements (UE) d'ouverture. Les étudiants de la formation ont la possibilité de réaliser un stage ou un mémoire selon qu'ils choisissent la voie professionnelle ou recherche.

- Appréciation :

Le dossier est très incomplet ce qui rend pour le moins délicate l'expertise de la spécialité.

La spécialité semble principalement orientée vers la recherche en histoire du droit. Un partenariat est organisé avec différentes instances locales et nationales pour la formation à la recherche, et particulièrement la méthodologie de la recherche (archives départementales du Bas-Rhin, les archives municipales et communautaires de Strasbourg, la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg ainsi que de l'Institut de droit local). La spécialité est adossée au Centre de droit privé, mais le rattachement à une école doctorale n'est pas mentionné. Aucune information n'est donnée sur l'éventuelle poursuite en doctorat des diplômés.

La formation professionnelle est très insuffisante voire inexistante. Il en est de même pour les échanges internationaux concernant les étudiants, ce qui est particulièrement regrettable compte tenu de la dimension européenne annoncée de la formation. Par ailleurs, aucune information n'est fournie sur les effectifs, le devenir des étudiants diplômés de la formation. On peut se demander si le diplôme ne peine pas à trouver son identité. Enfin se pose sans doute plus largement la question du rattachement de la spécialité à la mention, qui semble quelque peu artificiel.

- Point fort :

- Vision globale, sous un angle européen, des grandes branches du droit.

- Points faibles :

- Dossier incomplet qui ne fait pas état d'informations essentielles, telles que notamment l'insertion professionnelle et les effectifs de la formation.
- Absence de liens avec le monde professionnel.
- Objectifs de la formation trop peu lisibles.



## Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de rendre plus lisible le projet pédagogique ainsi que les objectifs de la spécialité, en la recentrant vers une spécialité plus clairement assumée et orientée en histoire du droit. La question de l'opportunité du maintien de la voie professionnelle mérite d'être posée.

Par ailleurs, il serait sans doute plus logique de rattacher cette spécialité à d'autres masters de l'établissement (master *Droits européens* ou master *Droit de l'Union européenne*).

Il serait nécessaire d'organiser un suivi des effectifs et un suivi des diplômés afin de pouvoir rendre compte de l'insertion professionnelle.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

## Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



## Droit pénal et sciences criminelles

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, Strasbourg

*Etablissement(s) co-habilitation(s) :* /

*Délocalisation(s) :* /

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :* /

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de la spécialité est l'approfondissement des connaissances en droit pénal interne et international et la formation de juristes pénalistes ayant des compétences en droit interne, allemand et européen. La spécialité se subdivise en deux parcours.

Le premier *Droit pénal fondamental et comparé* (voie recherche) a pour finalité de donner aux étudiants une approche des sciences criminelles non juridiques et de réaliser un travail de recherche en droit étranger au travers de la rédaction d'un mémoire en droit pénal allemand.

Le second parcours, *Droit pénal appliqué* (voie professionnelle) tend à la connaissance des pratiques policières et judiciaires et offre une expérience pratique au travers de la réalisation d'un stage de huit semaines au moins, au semestre 4.

- Appréciation

Le dossier est parfois incomplet ce qui ne favorise pas l'appréciation de la spécialité.

D'un point de vue pédagogique, le projet proposé est cohérent et clair. La spécialité offre des enseignements qui sont classiques en droit pénal. La formation se distingue toutefois en proposant très opportunément des enseignements de criminologie et de médecine légale ainsi que des enseignements de droit pénal et de procédure pénale allemande pour le parcours *Droit pénal fondamental et comparé*. On peut également noter un séminaire de droit pénal comparé en partenariats avec plusieurs universités d'Europe. La spécialité entretient des liens étroits avec les milieux policiers et judiciaires.

Sur le plan scientifique, la formation est principalement adossée au Centre de droit privé fondamental. Le dossier ne fait malheureusement pas état de l'existence éventuelle de thèses de doctorat en cours ni du rattachement de la formation à une école doctorale de l'établissement. Par ailleurs, aucune initiation aux techniques de la recherche ne semble réalisée pour les étudiants de la voie recherche.

On peut regretter l'absence d'information sur les effectifs et le devenir des étudiants diplômés à l'issue de la spécialité.

- Points forts :

- Véritable approche comparatiste : cours et séminaire de droit étranger dans le parcours *Droit pénal fondamental et comparé*.
- Complémentarité des deux parcours.

- Points faibles :

- Aucune information sur les effectifs et l'insertion professionnelle des diplômés.
- Aucune action spécifique pour encourager la mobilité des étudiants.
- Faiblesse de l'initiation des étudiants de la voie recherche aux techniques de recherche.



## Recommandations pour l'établissement

Il serait nécessaire que la spécialité soit en mesure de transmettre des informations sur les flux entrants et sortants, ainsi que sur l'insertion professionnelle de ses diplômés.

Par ailleurs, compte tenu de la dimension comparatiste de la spécialité et particulièrement de la voie recherche, la mobilité des étudiants mériterait d'être encouragée. Il serait intéressant que soit mise en place une initiation aux techniques de recherche pour les étudiants ayant choisi cette voie.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



## Droit notarial et immobilier

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, Strasbourg

*Etablissement(s) co-habilitation(s) :* /

*Délocalisation(s) :* /

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :* /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité se subdivise en deux parcours, le parcours *Droit notarial* et le parcours *Droit immobilier*.

S'agissant du parcours *Droit notarial*, la formation entend former des juristes aptes à l'exercice de la profession de notaire envisagée dans son contexte national, mais aussi européen. Elle a pour ambition de former des juristes d'excellence aptes au raisonnement juridique, dotés d'une bonne culture juridique, mais également spécialisés dans les matières traditionnelles du notariat (droit civil, urbanisme, fiscalité...). Un stage d'une durée d'au moins deux mois est obligatoire.

- Appréciation :

L'appréciation de la spécialité est difficile, car le dossier est très lacunaire : aucune information n'est fournie à propos du parcours *Droit immobilier* et les informations sont incomplètes pour le parcours *Droit notarial*.

S'agissant du parcours *Droit notarial*, les enseignements sont dispensés par des universitaires et des professionnels du droit, particulièrement des notaires, sur les matières traditionnelles du notariat. Une collaboration existe avec le Centre de formation professionnelle notariale (CFPN) de Strasbourg. Pour autant, la part des enseignements réalisés par des professionnels ne peut pas être appréciée faute d'information. Par ailleurs, les liens entre le Notariat et la formation ne sont pas suffisamment explicités, alors que le pilotage de la mention, co-dirigée par un notaire professeur associé, devrait faciliter le renforcement de tels liens.

Sur le plan pédagogique, si les matières traditionnelles du notariat sont enseignées, on peut regretter l'absence d'autres enseignements pourtant utiles dans la formation des futurs notaires, tels que le droit des affaires, la fiscalité des groupements, le droit international privé ou encore l'initiation à l'utilisation des logiciels de rédaction d'actes. La formation semble rester sur un modèle sans doute un peu trop classique compte tenu de l'objectif d'excellence dont elle se prévaut. Il ne semble pas que les enseignements de la spécialité soient l'objet d'une quelconque évaluation par les étudiants.

Le dossier ne fait pas état d'une quelconque ouverture à l'international, ce qui est surprenant compte tenu de sa localisation géographique, et aucune information n'est fournie sur les flux entrants et sortants, ni sur le devenir des diplômés.

- Point fort :

- La voie universitaire traditionnelle pour l'accès à la profession de notaire.

- Points faibles :

- Aucune information sur le parcours *Droit immobilier*.
- Aucune précision sur la nature des enseignements dispensés par les notaires, et plus largement sur les liens avec le Notariat.
- Absence totale d'information sur l'insertion professionnelle, sur les flux entrants et sortants, aucune référence à une quelconque évaluation des enseignements par les étudiants.
- Aucune réflexion ne semble menée pour faire évoluer la formation qui semble vivre sur ses acquis et sur la forte attractivité auprès des étudiants des spécialités *Droit notarial*.



## Recommandations pour l'établissement

Le rapprochement des deux parcours mériterait peut être d'être remis en cause pour ne laisser subsister que le parcours *Droit notarial*.

Sur le plan pédagogique, afin de s'adapter aux évolutions de la profession de notaire, le parcours *Droit notarial* pourrait s'étoffer de nouveaux enseignements (droit international privé par exemple) et de nouvelles formes d'acquisitions de compétences (travaux de recherche, participation à des colloques organisés avec le Notariat...). Ceci supposerait le renforcement tant du pilotage de la mention que des liens avec la profession.

Il serait utile que le dossier fournisse des informations sur le suivi de ses diplômés.

Enfin, une évaluation des enseignements par les étudiants mériterait d'être organisée.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

## Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



## Droit du contentieux

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, Strasbourg

*Etablissement(s) co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, qui se décline en voie recherche ou professionnelle, tend à la formation de juristes spécialisés en droit des contentieux (contentieux civil, pénal ou administratif- rédaction des actes juridiques- modes alternatifs des règlements des conflits...). Elle tend notamment à la préparation aux concours ou examens (particulièrement magistrature, barreau). L'objectif de la formation est de doter les étudiants des connaissances et méthodes de travail leur permettant soit de poursuivre dans la voie universitaire, soit d'exercer une profession judiciaire.

Le semestre 3 est consacré à l'approfondissement des matières fondamentales et à la rédaction d'un rapport de recherche. Le semestre 4 est différencié selon le parcours : rédaction d'un mémoire pour le parcours recherche, réalisation d'un stage pour le parcours professionnel.

- Appréciation :

Le contenu pédagogique de la formation est pertinent et en adéquation avec les objectifs, particulièrement pour la voie professionnelle. On peut néanmoins regretter l'absence d'enseignements se rapportant aux procédures devant les juridictions internationales et particulièrement européennes. Les questions de droit international privé, et particulièrement des conflits de juridictions, ne semblent pas non plus être étudiées.

La spécialité paraît plus adaptée au parcours professionnel, comme en témoigne l'existence de nombreux liens avec des professionnels du droit, notamment le Barreau ; en revanche, le parcours recherche semble un peu négligé et aucune initiation à la recherche ou incitation à la poursuite en doctorat se semblent réellement menées.

On peut regretter l'absence de données chiffrées sur les flux entrants et sortants, sur l'insertion professionnelle des étudiants et plus largement sur le devenir des diplômés.

- Points forts :

- Bonne progressivité sur les quatre semestres.
- Bonne lisibilité des objectifs de la formation.

- Points faibles :

- Absence d'information sur les flux entrants et sortants et sur le devenir des diplômés.
- Le parcours recherche, qui semble un peu négligé.
- Absence d'ouverture à l'international tant dans les enseignements proposés que pour la mobilité internationale des étudiants.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait opportun d'introduire dans la formation des enseignements relatifs au contentieux international.

Il serait par ailleurs nécessaire de renforcer la formation comme l'incitation à la recherche. L'implication des professionnels au sein de la formation pourrait par ailleurs être formalisée au travers de la mise en place d'un conseil de perfectionnement.



Enfin, un suivi pertinent des flux entrants et sortants, ainsi qu'un suivi de l'insertion professionnelle mériteraient d'être établis.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



## Droit de l'environnement et des risques

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, Strasbourg

*Etablissement(s) co-habilitation(s) : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité a pour objectif de former des juristes généralistes en droit de l'environnement (protection de la nature/pollution industrielle) à partir des bases solides de droit public et de droit civil. La formation permet la poursuite en doctorat et l'entrée dans la vie professionnelle (notamment carrières judiciaires, juriste d'entreprise, juriste associatif, fonction publique d'Etat). La formation se subdivise en voie professionnelle (stage de six mois) ou en voie recherche (stage de deux mois puis rédaction d'un mémoire).

L'équipe pédagogique est à la fois composée d'universitaires et de praticiens, ce qui permet une approche conceptuelle d'approfondissement et une approche pragmatique du droit de l'environnement. La formation est adossée au Centre du droit de l'environnement de l'université de Strasbourg.

- Appréciation :

Il s'agit de la seule spécialité de la mention qui propose une formation réellement pluridisciplinaire, à la croisée du droit public et du droit privé.

Cette formation ancienne (1975) a un réel souci de faire évoluer ses objectifs en fonction des évolutions importantes du droit de l'environnement. Par ailleurs, il existe une véritable volonté de rester dans une formation générale en droit de l'environnement et transversale (droit privé-public/interne-international) ce qui constitue sa spécificité et le gage de son attractivité. La création de deux nouvelles unités d'enseignement (UE) témoignent de ce souci d'adaptation de la formation aux nouveaux enjeux de la discipline (les instruments financiers et économiques - la responsabilité sociétale des entreprises).

La faiblesse de l'ouverture vers l'international et d'informations relatives aux flux entrants et sortants ainsi que sur le devenir des diplômés est regrettable.

- Points forts :

- Pertinence de la spécialité dans le contexte local et national.
- Pluridisciplinarité de la formation et finalité originale.
- Longue durée du stage pour le parcours professionnel.

- Point faible :

- Faiblesse de l'ouverture à l'international : insuffisances de la mobilité des étudiants et des enseignements de droit comparé.

## Recommandations pour l'établissement

Il serait opportun de renforcer l'ouverture à l'international de la spécialité et particulièrement d'encourager la mobilité des étudiants.

Il conviendrait d'organiser un réel suivi des flux entrants et sortants, ainsi qu'un suivi du devenir des diplômés de la formation.



## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Indicateurs :

Le tableau d'indicateurs n'a pas été fourni par l'établissement.



# Observations de l'établissement



**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
**Directeur**

**Agence d'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur**  
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne  
75002 PARIS

**Alain BERETZ**  
**Président**

**Affaire suivie par**  
**Frédérique GRANET-**  
**LAMBRECHTS**  
Vice-présidente Formations  
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

**Objet :** Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters  
**Nos Réf. :** FG/MA/N° 2012-076

**Secrétariat :**  
Martine ARRO  
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62  
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ



Académie : Strasbourg  
Etablissement déposant : Université de Strasbourg  
Mention : Droit public et droit privé  
Domaine : Droit, économie, gestion  
Demande n°S3MA130004439

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation.

Refondée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

## REPONSES AUX OBSERVATIONS DE L'AERES

### Sur la mention Droit public-droit privé

**Sur le bien-fondé de la mention «Droit public et droit privé»** - La mention regroupe des spécialités qui portent sur des **disciplines transversales** (dans le sens où elles transcendent la *summa divisio*) **soit par définition** (droit pénal, droit du contentieux), **soit par leur objet** (dimensions historiques du droit, droit de l'environnement et des risques, droit notarial et immobilier). **Leur regroupement se justifie par l'impossibilité de former, dans ces domaines, des juristes de haut niveau qui seraient exclusivement « privatistes » ou « publicistes ».**

Si la division droit public/droit privé réapparaît au sein de l'organisation des enseignements - ce qui, en l'état actuel de l'organisation des facultés de droit, paraît difficile à éviter -, **des enseignements véritablement transversaux existent néanmoins dans chacune des spécialités de la mention** (ainsi l'histoire de la philosophie du droit et le droit processuel dans le M2 Dimensions historiques du droit européen, le droit pénal européen des droits de l'homme et le droit pénal de l'Union européenne (droit pénal et interactions normatives européennes) dans le M2 Droit pénal et sciences criminelles, le droit rural dans le M2 Droit notarial et immobilier, la stratégie contentieuse dans le M2 Droit du contentieux, le droit de l'eau dans le M2 Droit de l'environnement et des risques).

Toutes les spécialités de la mention sont rattachées à l'**Ecole doctorale 101 (Droit, Science politique, Histoire)**.

**Les partenariats noués avec des universités ou organismes étrangers** ne sont, pour la plupart, pas formalisés par des conventions mais reposent sur les échanges réguliers et les réseaux construits par les responsables des spécialités. Ces partenariats sont néanmoins **bien établis et trouvent une traduction concrète dans la formation des étudiants.**

Il en va de même des **partenariats noués avec les milieux professionnels**. Sans être formalisés autrement que par les conventions de stage, ils **existent de fait**, sont le **produit de l'engagement des responsables de spécialités** (dont certains exercent également une activité

professionnelle pratique dans le domaine juridique) et profitent aux **étudiants qui y trouvent un appui dans leur recherche de stage et, ultérieurement, d'emploi** pour certains d'eux. **La soutenance du rapport de stage** s'effectue également régulièrement **en présence d'un membre du milieu professionnel concerné.**

La **mobilité internationale** est principalement une mobilité intellectuelle, avec l'ouverture à des enseignements internationaux, européens et étrangers et l'accueil d'étudiants et de professionnels étrangers au sein des différentes formations de la mention.

**Sur le pilotage de la mention et le suivi des étudiants** – Le pilotage de la mention repose sur la constitution d'un **conseil de perfectionnement**, regroupant les responsables de spécialités, dont la mise en place est prévue mais n'est pas encore effective. L'une des missions de ce conseil pourrait être de définir une **grille d'évaluation des formations**, cette évaluation étant faite à l'heure actuelle de manière empirique au sein des spécialités (v. *ci-dessous*). Les ressources disponibles, tant en matériel qu'en personnel, ne permettent pas pour le moment un suivi effectif du devenir de l'ensemble des étudiants. Là encore, les responsables des spécialités ont mis en place des **moyens empiriques** palliant, dans une certaine mesure, ces insuffisances (v. *ci-dessous*).

#### **Sur la spécialité : Dimensions historiques du droit européen**

Remarque préliminaire : Entre le dépôt de la maquette et l'évaluation du diplôme par le comité d'experts, la section 03 de la Faculté de droit a bénéficié de la venue de deux professeurs agrégés : Raphaël Eckert par concours, Jeanne-Marie Tuffery-Andrieu, par mutation. Ces arrivées viennent sensiblement renforcer l'équipe d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité considérée.

Les destinataires de l'évaluation de la spécialité souhaitent répondre à l'appréciation formulée par le Comité d'experts de l'AERES puisque sa note a été de « C ». Or, deux mois plus tôt, l'auto-évaluation réalisée par des collègues de l'Université, avaient évalué la même maquette de la spécialité avec une note de « A+ » (excellent).

**Sur la dimension professionnalisante de la spécialité** : La spécialité permet aux étudiants d'acquérir les compétences transversales (langues, outils informatiques, certification...) selon la politique générale de l'Université de Strasbourg. La spécialité est orientée vers la recherche destinée notamment aux étudiants qui envisagent la poursuite du cursus universitaire en doctorat. Au-delà de l'accès à la profession universitaire, la maquette du diplôme propose notamment un meilleur accès professionnel dans les nombreux services de conservations des archives publiques ou privées. En outre, l'enseignement dispensé dans le cadre de la spécialité, par la mise en perspective des problèmes juridiques constitue une excellente préparation à l'ENM, aux examens d'avocats ou aux concours de la fonction publique. La spécialité dispose d'un soutien fort des institutions locales : CUS, Région, Institut de droit local et des Archives départementales du Bas Rhin. En outre, la spécialité bénéficie du partenariat des Archives départementales du Bas-Rhin, des Archives municipales et communautaires de Strasbourg, de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg ainsi que de l'Institut de droit local. Six des treize intervenants sont des professionnels et les projets scientifiques ont été noués en partenariat avec des institutions susceptibles de contribuer à cette formation. Les Conservateur, Administrateur et Président respectifs de ces institutions ont accepté de participer à la formation des étudiants dans le cadre de la méthodologie. Les étudiants seront reçus dans ces diverses institutions, pour bénéficier d'une présentation des fonds archivistiques. Ces partenariats déjà noués avec ces diverses institutions se manifestent encore auprès du Comité d'histoire de la Sécurité sociale d'Alsace Moselle.

**Sur l'insuffisance des échanges internationaux** : La maquette de la spécialité a eu précisément pour nouveauté d'inclure des **relations avec des universités étrangères et de renom**. L'auto-évaluation avait d'ailleurs souligné cet effort, à savoir les relations établies avec « le Max-Planck-Institut für europäische Rechtsgeschichte de Frankfurt sur le Main, avec la Gesellschaft für Reichskammergerichtsforschung, de Wetzlar, avec le Hansischer Geschichtsverein de Lübeck et enfin avec le Centro Tedesco di Studi Veneziani, de Venise ». Ces relations internationales sont envisagées grâce aux échanges étroits que réalisent les différents enseignants-chercheurs dans le cadre de leur activité scientifique internationale et dont bénéficient ainsi les étudiants de la spécialité. Ces échanges étroits noués par les enseignants participants à la formation et la possibilité d'effectuer un stage pour les étudiants montrent donc que la maquette de la spécialité a prévu cette possibilité qui est offerte (et non contrainte) aux étudiants de partir se former à l'étranger.

**Sur l'identité de la spécialité :** La spécialité souligne un grand effort de formation à la nature même de l'histoire du droit : discipline qui ne peut être détachée de son souci de mise en perspective du droit positif ; spécialité qui cherche à former tant des juristes spécialisés dans cette branche du droit, aux méthodes de recherches particulières, que des juristes généralistes, capables d'une vision positive et pluridisciplinaire. La transversalité des disciplines enseignées ne remet donc pas en cause son identité propre. Pour autant, se pose effectivement la question de l'adossement de la spécialité dans le contexte de la reconfiguration de la recherche dans la discipline. En accord avec les Directeurs des unités de recherche impliqués, il a été décidé d'adosser la spécialité au centre Droit Religion Entreprise et Société où elle trouve sa place naturelle du fait du rattachement de 4 des 5 enseignants-chercheurs de cette unité.

**Sur les statistiques et le suivi des étudiants :** Les données sont sur le site de l'ORESIPE et accessibles à tous. Elles avaient en outre étaient envoyées par l'ORESIPE aux porteurs des mentions et spécialités, ce qui est à la connaissance de l'AERES. En ce qui concerne le devenir des étudiants, à la suite de l'évaluation réalisée par l'AERES, les membres de l'équipe pédagogique, en lien avec les services de la Faculté, s'engagent à assurer le suivi des étudiants afin de pouvoir rendre compte de l'insertion professionnelle de ceux-ci.

### **Sur la spécialité : Droit pénal et sciences criminelles**

Toutes les rubriques présentées dans le dossier ont été renseignées, à l'exception de celles pour lesquelles les données n'étaient pas disponibles.

La spécialité est rattachée à l'**Ecole doctorale 101 (Droit, Science politique, Histoire)**, avec laquelle la spécialité **collabore pour l'organisation de la formation des doctorants**. Chaque année, plusieurs conférences organisées dans le cadre des « Entretiens du Master 2 Droit pénal et sciences criminelles » sont soutenues par l'ED et ouvertes à tous les doctorants.

**Onze thèses sont actuellement en cours**, dans les matières relevant de la spécialité (le droit pénal *lato sensu*), au sein du centre de recherche à laquelle la spécialité est principalement rattachée (le Centre de droit privé fondamental, CDPF), sept sous la direction ou co-direction de Jocelyne Leblois-Happe (PR) et quatre sous celle de Magalie Nord-Wagner (MCF HDR).

**L'initiation aux techniques de la recherche n'est pas formalisée mais s'opère néanmoins chaque année** par le biais :

- de la participation, obligatoire pour les étudiants, à une formation à la recherche documentaire qui est proposée au mois d'octobre par les responsables des bibliothèques juridiques de l'Université ;
- par une présentation de la méthodologie du mémoire de recherche qui est effectuée par la responsable de la spécialité lors de la réunion de rentrée, qui est ensuite rappelée à l'issue des cours du premier semestre et appuyée sur des conseils de méthode écrits ;
- par la participation, obligatoire et active, des étudiants du parcours «Droit pénal fondamental et comparé» au séminaire de droit pénal comparé organisé en partenariat avec les Universités de Bâle, Tübingen et Innsbruck. Lors de ce séminaire, qui permet aux étudiants de se confronter aux concepts et méthodes d'autres droits, la règle est que chacun parle sa langue ; la plupart des participants s'expriment donc en allemand.

**La spécialité ne dispose pas de moyens matériels et humains lui permettant d'assurer un suivi systématique du devenir des étudiants**. Toutefois, l'**association des étudiants du M2 Droit pénal et sciences criminelles**, qui a été fondée en 2009, **comprend tous les étudiants du M2 depuis la date de sa création** (les anciens étudiants sont membres de droit de l'association). Les résultats du M2 sont proclamés chaque année publiquement et donnent lieu à une réception, organisée par l'association et à laquelle sont conviés tous les intervenants du M2 et tous les anciens étudiants du M2. L'invitation est transmise par la gestionnaire du diplôme, qui garde ainsi le contact avec les anciens, et actualise de la sorte leurs coordonnées. L'établissement d'un « **annuaire des anciens étudiants du Master 2 Droit pénal et sciences criminelles** »est prévu. Cela représente toutefois une tâche assez lourde sur le plan administratif, l'accord de chacun devant être recueilli.

Les étudiants n'obtenant pas leur Master sont autorisés à se représenter l'année suivante.

Les **effectifs de la spécialité** sont d'une trentaine d'étudiants en moyenne (dix environ dans le parcours « Droit pénal fondamental et comparé » et vingt environ dans le parcours « Droit pénal appliqué »).

S'agissant de la **mobilité des étudiants, le choix a été fait de favoriser la mobilité intellectuelle**, c'est-à-dire la confrontation avec des droits répressifs « externes ». La spécialité est ainsi **la seule en France à proposer des enseignements portant sur le droit pénal et la procédure pénale allemands**. S'y ajoutent, pour une part importante, des enseignements portant sur le droit européen des droits de l'homme et sur le droit de l'Union européenne. La spécialité **accueille en outre chaque année des étudiants étrangers**. Ainsi par ex., en 2010-2011, deux avocates grecques ont obtenu le M2. En 2011-2012, la formation accueille une étudiante brésilienne, titulaire d'une bourse Eiffel du Ministère des affaires étrangères, et une étudiante roumaine.

### **Sur la spécialité : Droit notarial et immobilier**

**Sur l'absence d'informations sur les flux entrants et sortants** - Par le passé, le manque de moyens en secrétariat (changements de collaboratrice, non remplacement immédiat, congés de maternité) n'a pas permis de mettre en place un outil statistique systématique. Néanmoins, à l'occasion de chaque délibération, compte tenu de l'effectif réduit des étudiants, nous évaluons la situation, notamment pour déterminer l'effectif à admettre l'année suivante.

Nous n'avons pas observé d'anomalies. En moyenne, les étudiants inscrits vont jusqu'à la fin du cycle de formation et obtiennent leur diplôme. Le taux d'abandon est faible. Et en moyenne, nous autorisons 1 à 2 étudiants par an à suivre le cycle de l'année suivante et à repasser les épreuves dans lesquelles une faiblesse ne leur a pas permis d'obtenir le diplôme.

Nous allons mettre en place un outil statistique systématique.

### **Sur l'absence totale d'informations sur l'insertion professionnelle**

Sur le **parcours immobilier** : il importe de relever que les débouchés professionnels des étudiants du parcours immobilier sont très diversifiés : juriste d'entreprise ; juriste en collectivité ou au sein de société d'économie mixte ; juriste de banque ; agent immobilier et syndic ; juriste au sein d'associations ; avocats ; syndicats professionnels ...

S'il convient de mettre en place un dispositif d'évaluation de l'insertion professionnelle plus systématique, nous demeurons néanmoins en contact avec nos étudiants et n'avons pas observé de difficultés particulières en ce qui concerne leur insertion.

Pour certains, elle se fait au sein de l'organisme qui a accueilli l'étudiant en stage (c'est pourquoi nous avons allongé la durée du stage par le passé jusqu'à ce que l'obligation instaurée de rémunérer les stagiaires pour les stages d'une durée supérieure à deux mois nous amène à constater que les entreprises et associations se montraient plus réticentes à accueillir des stagiaires), pour d'autres, l'entrée dans la vie professionnelle est plus longue, mais ne dépasse pas un an.

Il convient d'indiquer qu'il existe une association des anciens étudiants du Master, si bien qu'il nous est relativement aisé de suivre le parcours des étudiants une fois le diplôme obtenu et de les aider, le cas échéant.

**Sur le parcours notarial** : les semestres 3 et 4 du Master forment la première année du DSN qui constitue le projet professionnel de tous les étudiants. Les programmes des années d'études sont donc construits dans le respect de cette finalité.

**Sur la recommandation tendant à remettre en cause le rapprochement des deux parcours pour ne laisser subsister que le parcours droit notarial** - La mise en œuvre d'une telle recommandation serait dommageable aux étudiants et au monde professionnel. En effet, pour être un parcours d'excellence, le parcours notarial demeure relativement étroit compte tenu de la capacité de la profession à absorber de nouveaux diplômés. En revanche, le parcours immobilier présente également une forte attractivité et assure des débouchés, ainsi qu'on l'a dit, très diversifiés. Il répond donc à un réel besoin du monde du travail.

Chaque année, nous recevons environ 120 candidatures au titre du seul parcours immobilier, venant de toute la France et de l'étranger, attestant de la notoriété du Master. Un tel vivier nous permet d'opérer une sélection de qualité à l'entrée dans le Master. Aussi, compte tenu de la réalité

des débouchés sur le plan local en raison de la notoriété que le Master a acquis dans le Grand Est mais également au-delà, il serait dommageable de réduire le périmètre du master au seul parcours notarial. L'organisation actuelle consiste à organiser un tronc commun aux deux parcours au premier semestre pour ensuite dispenser des formations spécifiques à chaque parcours au second semestre. Une telle organisation nous est apparue cohérente et semble donner satisfaction aux étudiants. Elle peut cependant être remise en cause si le besoin s'en faisait sentir.

**Sur la réflexion autour de l'évolution de la formation** - Il convient de relever que les deux co-directeurs du Master sont universitaires et praticiens (P. Soler-Couteaux, professeur et avocat ; Maître Ohnet, notaire et professeur associé). Par ailleurs, M. J-Ph. Strebler intervenant de longue date au sein du Master a été successivement Directeur d'un service chargé de l'urbanisme au sein de la 2<sup>ème</sup> commune du Bas-Rhin, puis Directeur général du Schéma de Cohérence territoriale de Nord-Alsace pour occuper maintenant à Paris les fonctions de Directeur général de la Fédération nationale de SCOT. Son implication au sein du Master nous a conduits à proposer sa nomination en qualité de maître de conférences associé. En outre, la formation est essentiellement assurée par de praticiens qui interviennent de longue date au sein du Master. Cette prise directe sur la pratique nous a permis de faire évoluer les enseignements au fur et à mesure de l'observation de l'évolution des besoins.

Nous nous proposons cependant d'organiser à la fin de ce cycle deux séminaires de réflexion sur le bilan et l'évolution de la formation : l'un limité aux enseignants, l'autre ouvert aux étudiants.

**Sur l'évaluation des enseignants et des enseignements** - Nous consacrons chaque année une réunion avec les étudiants pour évaluer la formation et les directeurs du Master ont des entretiens individuels avec les étudiants en ce qui concerne l'évaluation des enseignants.

Ces entretiens nous avaient par exemple amenés à allonger la durée du stage par le passé.

De même, le programme de la formation est proposé aux étudiants et est modifié ou complété en fonction de leur demande.

Depuis deux ans, nous organisons également chaque année une journée de découverte au sein d'une entreprise de l'immobilier : Journée à Galeo chez Bouygues immobilier Ile-de-France avec conférences (ingénieurs, architectes, juristes ...) et visite du chantier de la Tour Mozart ; Journée chez Nexity-Foncier Conseil à Strasbourg avec conférences et visite d'une opération pilote sur le plan de la performance énergétique. Ces journées ont permis également la réunion du Master de Strasbourg et du Master Droit immobilier de Paris II (au sein duquel P. Soler-Couteaux enseigne).

Enfin, notre effort a porté sur la pédagogie : par exemple, en accord avec les étudiants, nous essayons de mettre en ligne le maximum de cours, de manière à réserver la rencontre avec les étudiants à un échange plus actif.

Bien que la stabilité du corps enseignant soit le produit d'une sélection opérée de longue date et que l'évaluation des enseignants par les étudiants n'ait pas fait apparaître de difficultés (tant sur le fond que sur le plan pédagogique), nous proposons de mettre en place une fiche d'évaluation plus formalisée pour l'avenir.

En conclusion

- Globalement, les formations dispensées au sein du Master, en prise sur les pratiques professionnelles concernées, nous apparaissent performantes au regard des débouchés offerts aux étudiants ;
- En revanche, l'outil de gestion du Master mérite d'être substantiellement amélioré.

## **Sur la spécialité Droit du contentieux**

Si le **contentieux européen** n'apparaît pas comme une matière autonome, il est **présent dans les principaux enseignements dispensés**. Ainsi, en droit processuel, la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme est abordée, de même que les titres exécutoires européens dans les procédures civiles d'exécution. De plus, au cours de cette année universitaire, un enseignement

spécifique a été introduit, consacré à la procédure préjudicielle devant la Cour de justice de l'Union européenne et dispensé par un membre du service juridique de la Commission européenne.

Il est vrai que **les étudiants choisissent majoritairement le parcours professionnel**. Pour autant, **le parcours recherche n'est pas délaissé**. Il est choisi en moyenne par deux à trois étudiants et depuis plusieurs années l'un d'entre eux, voire parfois deux, obtiennent un contrat doctoral à l'issue du master. Mais pour accentuer encore l'incitation à la recherche, les étudiants de ce parcours seront invités, dès la rentrée prochaine, à participer au **stage d'une douzaine de demi-journées consacré à la méthodologie et à la recherche documentaire**, qui est organisé par le Centre de Droit privé fondamental auquel la spécialité du Droit du contentieux est adossée.

L'absence de données chiffrées sur le flux des étudiants étant malheureusement commune à la majorité des spécialités par manque de moyens, il est envisagé une mutualisation de ce suivi au niveau de la direction commune des masters.

### **Sur la spécialité : Droit de l'environnement, des territoires et des risques**

#### **Faiblesse de l'ouverture internationale : mobilité à l'étranger des étudiants et manque d'approche de droit comparé**

- **Incitation aux stages à l'étranger** : chaque année des étudiants partent à l'étranger ou dans des organismes internationaux (2009-2010 : Traffic Southeast Asia, Parlement Européen, ONG "Les Amis de la Terre", International Forum on Globalization - 2010-2011 ONG Nature Québec, IUCN, Institut Max Planck à Karlsruhe (Allemagne), Conseil de l'Europe - 2011-2012 Neumaticos Dankol (Entreprise en Espagne)).

- **Politique de recrutement des étudiants en M2** : Chaque année des candidats étrangers sont retenus (même s'il ne leur est pas toujours possible de venir en raison de problèmes de visa). En 2009-2010 : Admis : 1 Britannique / 2 Grecs / 1 Equatorien / 1 Bulgare / 1 Turque - Ayant suivi le Master : 1 Britannique / 1 Equatorien / 1 Bulgare / 1 Turque. En 2010-2011 : Admis : 1 Brésilien / 1 Burkinabè / 3 Grecques / 1 Guinéen / 1 Turc - Ayant suivi le Master : 1 Brésilien / 1 Guinéen / 1 Turc. En 2011-2012 : Admis : 1 Algérien / 1 Brésilien / 1 Camerounais / 1 Chilien / 1 Colombienne / 1 Ivoirien / 1 Serbe / 1 Turc - Ayants suivis le Master : 1 Algérien / 1 Colombienne.

Mise en place d'une procédure de recrutement pour la formation des fonctionnaires du ministère de l'environnement algérien, ainsi que d'une Convention franco algérienne, permettant l'accueil de 4 étudiants (1 l'année prochaine avec l'université de Tours qui chapeaute le dispositif).

L'année dernière, une étudiante américaine est venue suivre le semestre 3 dans le M2.

- **Il est possible de poursuivre en thèse après le M2** après sélection. Aujourd'hui trois doctorants étrangers issus du M2 sont inscrits en thèse à l'ED 101. L'une (algérienne) a été financée par la Région (algérienne), soutenance à la fin de l'année (demande de post-doc en cours). Un autre (guinéen) en cours d'inscription en codirection avec la Guinée (financement par l'Ambassade de France). La troisième (iranienne) est en thèse depuis trois ans.

- **Le taux de réussite** de 57 % s'explique en grande partie par des abandons liés le plus souvent à une connaissance insuffisante de la langue française par des étudiants étrangers.

- **L'évaluation de la formation donne lieu chaque année à la distribution d'un questionnaire anonyme et l'étudiant délégué de la promotion est chargé de faire un bilan critique de l'année**. Il est tenu compte des observations au fur et à mesure (redondance dans les cours, cours pas assez pratiques, ...).

#### **Suivi des diplômés :**

Le responsable du M2 est totalement persuadé de l'intérêt d'un tel dispositif mais il lui est impossible pour des raisons pratiques de le mettre en place. Il serait opportun qu'un tel suivi soit mis en place au niveau de l'Université.

**Droit comparé :**

La demande de droit comparé est difficile à satisfaire sans augmenter les coûts de la formation. Le droit international est développé par J. Sohlé, spécialiste de cette matière, qui dispense 30 heures de cours bien que n'étant pas en poste à Strasbourg (certains étudiants viennent dans le M2 pour ce cours). Il est de surcroît Allemand d'origine et parle et rédige en diverses langues (français, allemand, anglais et espagnol). Un tel profil pourrait permettre de répondre à ce point faible. Une demande de recrutement en droit international de l'environnement a plusieurs fois été formulée.